

L'ACCUEIL DES STAGIAIRES 2021



Bienvenue dans le métier et l'académie de Bordeaux.

Débuter pour vous un long marathon administratif qui, de l'obtention aux concours, vous mènera jusqu'à votre 1er poste de titulaire. Ce parcours est jalonné de nombreux textes réglementaires dont la lecture seule ne suffit pas. Cette 1ère lettre a donc pour vocation de préciser la circulaire et de vous alerter sur un certain nombre d'éléments qui peuvent avoir de lourdes conséquences humaines et financières.

LE SNES-FSU DE BORDEAUX : SECTEUR ENTRÉE DANS LE MÉTIER

Le SNES est le seul interlocuteur durant l'année de stage à ne pas contribuer à votre évaluation. Le but est simplement de vous faciliter l'entrée dans le métier grâce notamment à :

- La liste de diffusion
- des contacts dédiés : stagiaires@bordeaux.snes.edu
06 12 51 76 56 / 06.85.87.29.04
François Boudet, Hugo Lassalle, Alain Billate
- un réseau de collègues dans les départements et les établissements
- une permanence estivale pour les révisions d'affectation et à chaque journée de formation.
- une visio de rentrée le mercredi 8 septembre de 14h à 16h sur inscription (stagiaires@bordeaux.snes.edu)
- un stage de formation syndicale pour échanger sur la formation initiale et préparer vos dossiers de mutations - le Jeudi 21 octobre 2021

CALENDRIER DES OPÉRATIONS D'AFFECTION

Circulaire d'information de rentrée des stagiaires 2021

Du lundi 12 juillet 2021 - 8h30
au mardi 13 juillet 2021 - 12h30 :
saisie des vœux exclusivement sur SAVA.

Le terme de « vœu » vous semblera rapidement usurpé quand il se limite à une seule commune pour le vœu 1, et les 5 départements par ordre de préférence, dans une académie qui en compte 3 des 5 plus grands de France.

Le rectorat, certes contraint par le calendrier des concours, refuse toutefois de nous associer à ces procédures au sein d'un vrai groupe de travail comme c'était le cas auparavant. Il ne nous donne plus accès à la liste des postes bloqués pour stagiaires. Il s'en suit ainsi une dégradation globale des conditions d'affectation de stage et une absence parfois d'équité de traitement.

Nous avons obtenu de pouvoir appuyer auprès de l'administration toutes les situations problématiques des stagiaires qui nous contactent. Nous intervenons en amont du travail d'affectation puis à la reprise des services pour les collègues qui seraient restés sans solution.

ATTENTION : le vœu « bordeaux » fonctionne comme un groupement de commune (PJ)

avant le 5 juillet :
saisie des vœux pour les PsyEN
par l'annexe 2

Vous comprendrez rapidement à la lecture de la circulaire que vous faites partie des « cas particuliers » pour le Rectorat de Bordeaux. Les PsyEN sont ainsi trop rarement associés à leurs collègues stagiaires. Heureusement le SNES-FSU a des commissaires paritaires qui ont remporté l'unanimité des sièges aux dernières élections professionnelles. Voici leur contact :

psyen.bordeaux@fsu.fr

avant le 13 juillet :
➔ saisie des vœux directement par mail à la DPE pour les stagiaires antérieurement nommés (renouvellement, prolongation, prorogation, détachement...) avec avis des IPR.

Nous intervenons de manière ciblée auprès des services pour que vos contraintes soient prises en compte au regard de la particularité de chaque situation. N'hésitez pas à nous contacter.

stagiaires@bordeaux.snes.edu

A partir du 19 juillet 2021 :
annonce des résultats

A cause de ce calendrier tardif que nous dénonçons, vous n'aurez aucun interlocuteur.trice avant la fin du mois d'août pour connaître vos classes ou vos emplois du temps ou prendre contact avec l'inspé en cas de difficultés d'inscription. Nous assurerons pour toutes ces questions une permanence estivale. Grâce à notre réseau de militant.e, nous pourrions parfois vous mettre aussi en relation avec les référent.es SNES de votre établissement.

avant le 20 août :

- envoi des pièces à la DPE pour la prise en charge financière
- visite médicale

Pendant l'été :

inscription à l'INSPÉ

ATTENTION : les modalités et les calendriers varient selon les universités depuis la fusion avortée entre l'UB, l'UBM et l'UPPA sur Pau

ATTENTION : Les stagiaires en situation de handicap dès l'affectation en académie :

Prendre contact avec le service de santé au travail : ce.medical@ac-bordeaux.fr. La prise en compte du handicap dans le cadre de la formation initiale est parfois largement perfectible. Nous avons alerté la Rectrice en novembre dernier sur cette question. Nous assurerons le suivi de cette question au niveau académique en l'élargissant à d'autres problématiques comme par exemple la situation des AESH ou les questions de certification.

Entre le 25 et le 27 août :

journée d'accueil des stagiaires à définir

Cette année encore l'accueil risque de se faire à distance ou à travers des capsules vidéos. Nous serons présent.es toutefois à l'inspé pour vous distribuer le « mémo stagiaires » qui, en plus de conseils pratiques pour la rentrée, compile tous les textes réglementaires expliqués d'une année de stage.

Comme vous n'êtes officiellement stagiaires qu'au 1er septembre, ces journées d'accueil ne sont pas obligatoires même si elles peuvent être utiles pour celles et ceux qui n'ont jamais enseigné. Les frais ne seront pas remboursés.

31 août :

présence obligatoire en établissement pour la pré-rentrée

CALENDRIER DE RENTRÉE

Le mercredi 8 septembre de 14h à 16h

visio de rentrée SNES pour faire le point et vous aider dans le dossier de classement (reprise sous condition des services antérieurs ou d'une 1ère carrière)

Avant le 17 septembre :

déclaration définitive de votre adresse postale indispensable pour l'éventuelle prise en charge des frais de formation

Le jeudi 21 octobre 2021

Stage de formation syndicale

débattre de la formation initiale et préparer le dossier de 1ère affectation

En tant que stagiaires vous avez les mêmes droits syndicaux que les titulaires. Parmi ceux-ci, suivre un stage de formation syndicale que nous organisons chaque année. L'absence en formation est automatiquement accordée par la Rectrice, sans préjudice évidemment pour la titularisation, à condition de déposer la demande 1 mois à l'avance.

LA FORMATION

Pour les stagiaires à mi-temps la formation se déroule les jeudi et vendredi.

Les lauréats inscrit.es en M1meef l'année d'obtention du concours ont le M2 à valider.

Sont placé.es en « parcours adapté » du master meef : les titulaires d'un master ou équivalent, les lauréat.es de l'interne et du 3ème concours et plus généralement tous les collègues stagiaires dispensé.es de diplôme.

Les stagiaires titulaires d'un master MEEF suivront leur formation en DU (volume horaire réduit), uniquement sur l'inspé de Mérignac pour toutes les disciplines.

Les stagiaires à temps plein n'ont pas à s'inscrire à l'inspé. Deux avis seulement entrent dans en compte pour votre titularisation, celui du chef d'établissement et de l'IPR.

LES "STAGIAIRES-TURBOS"

Pour les disciplines suivantes, les stagiaires affecté.es dans les Landes ou les Pyrénées Atlantiques suivront leur formation à l'inspé de Pau :

- anglais/ espagnol
- basque : à Pau uniquement
- lettres modernes et classiques
- histoire-géographie
- mathématiques
- EPS (site de Tarbes)

Tous les ans, certain.es d'entre vous se retrouvent ainsi prisonniers d'un « triangle des Bermudes routier » dont les trois sommets sont le domicile per-

sonnel, l'établissement d'affectation et le lieu de formation.

Exemple n°1 : les stagiaires d'éco-gestion, de SVT et de physique-chimie notamment devront impérativement se rendre à Mérignac en formation même affecté.e.s sur la côte basque ou aux alentours de Pau.

Exemple n°2 : les stagiaires d'autres disciplines, ayant des attaches familiales en Gironde, peuvent également se retrouver à faire la route entre le nord des Landes, l'inspé de Pau et leur domicile en Gironde.

LE SALAIRE

la vocation c'est bien,
en vivre c'est mieux !

Pour assurer la prise ne charge financière dès le mois de septembre, vous devez fournir un certain nombre de documents :

LA RÉMUNÉRATION D'UN STAGIAIRE CERTIFIÉ, CPE ET PSY-ÉN				LA RÉMUNÉRATION D'UN FONCTIONNAIRE STAGIAIRE AGRÉGÉ			
Classe normale				Classe normale			
Échelon	Indice (jan. 20)	Durée (ans)	Salaire mensuel brut	Échelon	Indice (jan. 20)	Durée (ans)	Salaire mensuel brut
6	492	3*	2305,52	6	618	3*	2895,96
5	476	2,5	2230,55	5	579	2,5	2713,21
4	461	2	2160,26	4	542	2	2539,83
3	448	2	2099,34	3	513	2	2403,93
2	441	1	2066,54	2	498	1	2333,64
1	390	1	1827,55	1	450	1	2108,71

* Avancement accéléré d'un an pour 30 % des promouvables selon avis du rendez-vous de carrière.

LES FRAIS DE FORMATION : ATTENTION PIÈGE !

Attention : beaucoup de rumeurs et d'incompréhension chaque année sur cette disposition.

Étroitement liée à l'affectation, la question de l'IFF (Indemnité Forfaitaire de Formation) est devenue un enjeu central sur lequel nous continuerons d'intervenir afin de faire évoluer ce dossier.

Les remboursements seront opérés sur la base de l'adresse que vous déclarerez à la rentrée avant le 17 septembre 2021.

Stagiaire à mi-temps : vous pouvez prétendre à l'IFF (1000 euros forfaitaires mensualisés sur 10 mois à compter d'octobre ou novembre) si votre commune de formation diffère de votre adresse personnelle et de votre commune d'affectation. Attention : certains groupements de communes sont considérées comme une seule et même ville et peuvent vous exclure du bénéfice de l'indemnité. Pour prendre connaissance des groupements de commune par département : contactez-nous

Les stagiaires temps plein dépendent d'un autre décret plus avantageux dans certaines situations et sont remboursés.e.s aux frais réels sous présentation de justificatifs pour les repas et nuitées éventuelles. Les trajets sont remboursés sur la base du tarif SNCF 2nd classe.

LES AIDES

des salaires sous perfusion

La faiblesse des salaires en début de carrière, malgré des rééquilibrages annoncés, rendent difficiles parfois les 1ères prises de fonction. Des aides existent, dont la prime d'activité initialement prévue pour lutter contre la précarité !

Transports en communs : la moitié d'un abonnement pris en charge (plafonné aux alentours de 80 euros)

Forfait de mobilité durable : <https://bordeaux.snes.edu/Forfait-mobilites-durables-dans-la-fonction-publique-de-l-Etat.html>

Aides diverses :
<https://bordeaux.snes.edu/AIDES-FINANCIERES.html>

SYNDICALISATION

L'accueil, les infos et les conseils sont évidemment gratuits. Pour le reste, publications, courriers et moyens électroniques d'information, permanences d'accueil, présence des militants et des élus, outils de travail mis à leur disposition... ont un coût et prennent du temps. Les cotisations syndicales, notre seule source financière, garantissent notre indépendance et donnent plus de poids à nos revendications.

A titre plus individuel, se syndiquer permet notamment de connaître et faire défendre ses droits, être conseillé.e et appuyé.e efficacement dans ses démarches, bénéficier d'informations complètes et sûres et contribuer à la réflexion sur notre métier.

Ainsi chaque année dans l'académie, plus de 40 % des stagiaires sont convaincu.es de la pertinence de l'outil syndical en faisant le choix du SNES.

Pour adhérer

<https://www.snes.edu/adherer-maintenant/>